

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 MARS 2022 à 20 H 30**  
**SALLE DES FÊTES DE SAINT-SOZY**

**Présents** : Mesdames Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, Sandrine ROUGIE, Messieurs : Philippe CASTANET, Sébastien DALE, Gervais DELNAUD, Bruno DE SOUZA, Dominique JOUHAULT, Jean-Philippe GAVET, Daniel LEVET.

**Excusé** : Monsieur Roland SEGUREL représenté par Monsieur Jean-Philippe GAVET (pouvoir).

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. Le respect de la distanciation et des gestes barrières a été appliqué.

Présentation à l'assemblée de Monsieur Jean-Philippe DEL PIANO, nouvel employé communal arrivé le 02/03/2022 en remplacement de Monsieur Jean- Gabriel GENDRE pour un départ à la retraite au 01/04/2022.

**Désignation d'un Secrétaire de Séance** : Madame Eveline BOUYSSOU est désignée à l'unanimité des membres présents.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Janvier 2022**

*Aucune modification apportée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

**Nomination d'un représentant au sein du Collège des Probi Viri de l'Association ASCLEPIADE**

Mise en place d'un référent communal au sein du collège des Probi Viri de l'association ASCLEPIADE dont le Docteur Antonio ANSANELLI, en est membre.

*Monsieur Jean-Philippe GAVET est désigné à l'unanimité des membres présent référent au sein du collège des Probi Viri de l'association ASCLEPIADE.*

**Versement de la subvention 2021 CAF issu de Contrat Enfance Jeunesse pour ANIM'ENFANCE.**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2020-2024, la CAF du Lot verse à la commune de Saint-Sozy une subvention. Pour l'année 2021 celle-ci s'élève à 3706.05 euros. Cette subvention est reversée en totalité à ANIM'ENFANCE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la baisse continue de la subvention allouée par la CAF du Lot.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention de 3706.05.00 euros de la CAF du Lot à ANIM'ENFANCE pour l'année 2021 dans le cadre du CEJ.

**Heures Complémentaires pour un Agent Technique Territorial.**

La mise à disposition des WC du stade, pour les ouvriers des Entreprises intervenant sur le chantier de la réhabilitation de l'ancienne Ecole Roger LAVAL, entraîne une charge de travail supplémentaire à Madame Isabelle PERLOT, Agent Technique Territorial à temps non complet. Cette intervention a commencé le 01 octobre 2021 et ce jusqu'à la fin des travaux soit fin avril 2022. Pour la période du 01/10/2021 au 31/01/2021 il a été comptabilisé un total de 12h00 soit 3h00 par mois.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents pour le versement des heures complémentaires à l'Agent Technique Territorial

**Elections Présidentielles – Organisation du planning des 10 et 24 Avril 2022.**

8 H / 10 h = Eveline BOUYSSOU – Bruno DE SOUZA – Jean Philippe GAVET

10 h / 12 h = Sandrine ROUGIE – Gervais DELNAUD,  
12 h / 14 h = Annick JAMME – Daniel LEVET,  
14 h / 16 h = Philippe CASTANET – Sébastien DALE,  
16 h / 18 h = Dominique JOUHAULT – Roland SEGUREL - Jean Philippe GAVET

## **Informations et décisions du Maire**

### **R.P.I :**

A la prochaine rentrée, il est prévu 110 élèves générant le maintien du 5eme poste. Pour permettre de travailler dans de bonnes conditions, la salle de motricité sert de classe. Une étude sur l'agrandissement de l'existant est en cours.

**Salle des Fêtes Louis DUMAS:** Surface hors estrade : 153 m2.

Concernant les travaux il reste le lot peinture pour les finitions. Intervention prochainement de l'Entreprise AYMARD.

\* Visite Commission de sécurité (SDIS) du 03/03/2022 prononçant un avis défavorable concernant la partie électrique. Une deuxième réunion aura lieu de 17 Mars à 14h35.

\* L'entreprise de nettoyage professionnel JUNKER de Cuzance a été retenue pour le nettoyage après chantier pour un montant de 308.00 euros TTC.

\* La Société SOCOTEC a établi le rapport du contrôle de Sécurité. Emplacement des Sorties de Secours en cas d'incendie.

## **Ecole Roger LAVAL**

\* La commune doit prévoir l'achat de petits matériels pour sa mise en service.

## **Lotissement Albert CAMUS**

\* Les lots 2, 4 et 9 sont en passe d'être vendus. Les actes notariés sont en cours de finalisation.

- Signature du sous seing privé pour La vente du lot n° 9 pour la somme de 17 940.00 € dont la commune devra reverser la somme de 2 760.00 € de TVA.

- Signature du sous seing privé pour La vente du lot n° 2 pour la somme de 21 482.00 € dont la commune devra reverser la somme de 1 956.00 € de TVA.

- Vente du Lot N° 4 pour la somme de 22 080.00 € dont la commune devra reverser la somme de 3 038.00 € de TVA.

\* Suite à l'option d'achat du terrain à côté du Lotissement et après dossier présenté à la SAFER où aucun agriculteur ne s'est positionné, le dossier est remis au Notaire pour en finaliser l'achat.

## **CAUVALDOR :**

\* Service des Sports de CAUVALDOR :

Depuis quelques années le gymnase de Saint-Sozy est sous la compétence de la communauté de communes. Suite à un courrier levant l'avis défavorable émis par la commission de sécurité du 13/12/2018, la commune a effectué une fiche de régularisation concernant l'observation sur la fermeture non conforme de la mezzanine. Cette pièce étant vouée à l'avenir à être un local de stockage de matériels sportifs. Et n'entraînant aucuns travaux. La Communauté de Communes CAUVALDOR sollicite l'avis de la commission de sécurité (SDIS) sur le changement d'affectation de la mezzanine. Le dossier est à l'étude.

## **Diverses**

\* Date limite du vote du budget 2022 : 15 avril 2022

\* Le Centre des Impôts Fonciers de CAHORS rappelle aux communes souhaitant instaurer l'exonération des impôts fonciers pendant deux ans, pour toutes nouvelles constructions, de prendre une délibération avant le 31/01/2022. Cette question sera mise à l'ordre du jour ultérieurement au conseil pour débat, pour l'année 2023

\* Réhabilitation de l'Ecole Roger LAVAL : La Région Occitanie a confirmé par courrier l'octroi de la subvention qui s'élève à 46 169.00 € uniquement dans le cadre de la transition énergétique et la réhabilitation du système de chauffage.

\* Réunion CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : prévue le 10 mars 2022 en Mairie

- \* Commission Elections prévue le 17 mars 2022 en Mairie. Les différentes demandes seront étudiées.
- \* Le vendredi 4 Mars à 18 h une rencontre a eu lieu entre tous les maires signataires du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) afin d'évoquer la situation financière du Centre de Loisirs.
- \* M.Daniel LEVET a sollicité la Sté ATOUTPUB pour un devis concernant la signalétique de l'Ancienne Ecole Roger Laval.
- \* Le Carnaval des Enfants d' Anim'Enfance aura lieu le Mercredi 16 Mars.
- \* Le Vide-Greniers d'Anim'Enfance aura lieu le Dimanche 21 Juin 2022 sur la place des Marronniers.
- \* Département du Lot : Mise en place d'une Aide au Financement des aides techniques individuelles pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Elle est créée par l'intermédiaire du C.F.P.P.A. (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie).  
Dossier téléchargeable sur le site : [www.bien-chez-soi-lassuranceretraite.fr/produits/](http://www.bien-chez-soi-lassuranceretraite.fr/produits/)  
Flyer et imprimé de demande disponible également en Mairie.
- \* Dans le cadre de la Sécurité Routière, sur la RD15 trois chênes ont été coupés par les employés communaux.
- \* STADE : Finalisation des équipements d'éclairage : Cela sera effectué par INEO dès que possible.
- \* Les interventions du SYDED concernant le suivi de la station d'épuration s'élève à 1 900.00 €.
- \* Un Groupement d'Employeurs est à la recherche d'un Chargé de Paie. Contrat à Durée Déterminée de 35 h avec un salaire de 1 800.00 € Brut/Mois. L'emploi consiste en la Gestion Administrative des Ecoles de Musique de Souillac et Saint-Céré. Lieu de travail : Saint-Céré.
- \* La troupe « Les Tony » spectacle acrobatique souhaitait faire un spectacle le Vendredi 8 Mars dans la Salle des Fêtes. Celle-ci n'ayant pas eu la conformité pour l'ouverture, le spectacle ne pourra pas avoir lieu et reporté à une date ultérieure.
- \* La borne WIFI fixée en façade de la Mairie permet une connexion gratuite à tout utilisateur. Ce service est facturé à la commune pour la somme de: 859.20€
- \* L'Association AVAL MR 46 de Martel (des bénévoles intervenant à la Maison de Retraite) a demandé une subvention exceptionnelle en Mairie. Une réponse sera envoyée prochainement après étude.
- \* Le Collège St Hélène de Gramat demande une subvention pour un voyage d'une semaine en Grèce, sachant que 2 enfants de la commune sont scolarisés dans cet établissement. Une réponse sera envoyée prochainement après étude.
- \* Demande de subvention de L'Association Demain Pour Demain Collectif d'Agriculteurs : Une réponse sera envoyée prochainement après étude.
- \* Préfecture du Lot : Aide à l'UKRAINE - Un affichage sera prochainement mis en place dans la commune (panneaux d'affichage) afin d'informer les administrés de la commune sur les différents besoins et dons.

### **Courriers administrés :**

- \* Diverses demandes de changement d'affectation de la classification des terrains (non constructibles à constructibles) ont été adressées à Monsieur le Maire. Les courriers sont transmis à CAUVALDOR au service URBANISME - PLUiH.
- \* Un administré a signalé la dégradation d'un chemin communal allant à son habitation. Suite à la visite de M. Sébastien DALE, élu en charge de la voirie communale, il a été décidé de faire intervenir une entreprise pour le remettre en état.
- \* Un administré s'est proposé en Mairie en tant que famille d'accueil pour les ressortissants Ukrainiens – Il sera orienté vers les services mis en place.

### **Commissions Communales, Syndicales et Communautaires**

#### **Communales :**

**Monsieur Philippe CASTANET** : Célébration des 100 ans d'une administrée le 10 Septembre prochain à la salle des fêtes Louis DUMAS.

#### **Monsieur Dominique JOUHAULT** :

- \*Pose du panneau de signalisation « Crèche » rue de l'Occitanie.

NB : Bien qu'aucune disposition réglementaire n'impose aux communes de procéder à la dénomination des voies (à l'exception des communes de + de 2000 habitants et de la ville de Paris), l'adressage des communes est primordial et

de la responsabilité du Maire, aussi la commune de Saint-Sozy a par délibération fait le choix d'effectuer la dénomination des voies.

**Madame Eveline BOUYSSOU :**

En date du 11 février 2022, a eu lieu une visite des locaux de la Maison France Services à Souillac. Deux agents CAUVALDOR sont chargés de répondre aux questions, les résoudre et/ou d'orienter vers les services utiles.

Divers intervenants assureront des permanences mensuelles :

- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) les 4emes vendredi,
- L'ADIL et RENOV'HABITAT les 3eme vendredi,
- 

Sur demande de rendez-vous auprès des agents de la Maison France Services, 31 Avenue Gambetta 46200 SOUILLAC (05-65-27-02-10)

**Madame Annick JAMME :** Le Comité des Fêtes organise une réunion ouvert au public le Jeudi 10 Mars 2022 à 20H30 à l'ancienne école Roger LAVAL

La séance est levée à 00h30 le 03/03/2022

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Madame Eveline BOUYSSOU

Qui devra être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal